Sources thermominérales de la Rotonde et de Font-Chaude, le Monêtier-les-Bains (Hautes-Alpes)

Les indices historiques de l'utilisation des sources thermominérales.

La plus ancienne mention d'un lieu habité est portée dans la Table de Peutinger, la *Tabula Peutingeriana*. Elle signale *Stabatione* à VIII milles de *Brigantione* (Briançon) et à VII milles de *Durotinco* (peut-être le Pied-du-Col ou les Cours, sur la commune de Villar-d'Arêne). La Table de Peutinger est une copie médiévale d'une carte de l'empire romain, de l'Espagne à l'Inde, sous la forme d'un long parchemin. Elle a été trouvée à Worms, en Allemagne, à la fin du XV^e s. par Konrad Celtes et léguée par ce dernier en 1508 à Konrad Peutinger, greffier municipal d'Augsbourg. La copie médiévale date du XIII^e s., l'original romain a pu être réalisé vers 365, peut-être par Castorius, géographe et philosophe romain. Les chiffres romains indiqués le long des axes de communication correspondent aux lieues gauloises, soit 2222 mètres.

Il y a VIII milles, de *Stabatione* à *Brigantione*, soit 2222 x 8 = 17,7 km

Il y a VII milles de *Stabatione* à *Durotinco*, soit 2222 x 7 = 15,5 km

Il s'agirait donc de la première mention connue de l'existence d'un lieu appelé *Stabatio(ne)*, probablement situé à l'emplacement de l'actuel bourg de Monêtier-les-Bains.

Dans la même position géographique, un géographe de Ravenne, note *Savatione*, au début du VIII^e s., d'après le manuscrit Vaticanus Urbinas du XIV^e s., ou bien *Sanatione*, d'après le manuscrit Parisinus du XIII^e siècle. Ce qui s'accorderait au *Stabatione* de la *Tabula Peutingeriana*. Le toponyme *Sanatione*, du latin *sanus*, sain, pourrait faire allusion aux vertus thérapeutiques des eaux thermales.

Cependant, les prospections archéologiques n'ont pas abouti à découvrir de restes d'âge romain.

La plus ancienne mention de l'existence des établissements thermaux est portée dans le *Chronicon Novaliciense*, manuscrit du milieu du XI^e s., qui rapporte des événements de la vie de Saint-Elrade, fondateur du village en 860, intervenus *«in vallem Brianconensem, ubi odie dicitur Monasterium»*. Il s'agit de la plus ancienne mention du prieuré conventuel de Notre-Dame, appartenant à l'abbaye de la Novalaise, disparu au XVIII^e siècle. Selon le récit de ce manuscrit, on apprend l'existence d'un établissement thermal *«balnea calida»* et de quatre églises, l'église Notre-Dame et les trois chapelles Saint-Pierre, Saint-André et Saint-Martin *«Abentur namque in dicto vico balnea calida, muro et calce olim composita, et quatuor ecclesie ab eisdem monachis edificatae, una in honore sancte Dei genetricis, alia namque in honore beati Petri, tercia vero in honore sancti Andree et quarta in honore beati Martini gloriosi confessoris»*. Le mot médiéval Monasterium (d'où l'actuel Monêtier) semble un simple synonyme du romain *Stabatio*.

En 1715, un médecin, Joseph Bertrand, et un maître apothicaire, Alexis Caffer, tous deux nés et résidant dans le pays, commencent une exploitation des eaux thermales, en captant les eaux qui deviennent plus abondantes et plus tièdes. Ils construisent un premier bâtiment à l'emplacement des thermes de Pré Bagnols. Une transaction de mars 1715, passée entre eux et la commune de Monêtier-de-Briançon, leur accordait la propriété de la source de Font-Chaude sous réserve de faire construire et alimenter un bassin particulier qui serait la propriété des habitants du lieu et destiné à leur usage seul. En attendant la réalisation de cette promesse, Joseph Bertrand et Alexis Caffer donnaient à leurs concitoyens la faculté de venir se baigner sans rétribution. Cet usage a subsisté jusque dans les années 1980, le bassin projeté n'ayant jamais été construit.

Le traitement est employé par les médecins de l'époque pour les rhumatismes, les sciatiques, les paralysies, les foulures, la cicatrisation des plaies, les tumeurs goutteuses, les engorgements squirreux, les affections dartreuses, psoriques ou galeuses. Avant 1786, les thermes sont une construction carrée, divisée en deux parties : à gauche le bain des soldats, provenant des importantes garnisons de Briançon et Mont-Dauphin, à droite le bain des bourgeois. On pense construire un pont sur le canal d'irrigation qui longe les bains et bâtir une rotonde pour les buveurs, plus commode que celle isolée de la Rotonde, au-dessus du village. Le baron de Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes de 1802 à 1809, écrit en 1834 : « Au-dessus du bourg coulent des eaux minérales, tièdes, bonnes pour les embarras gastriques... au-dessous il y en a de thermales, sulfureuses, avec un bâtiment pour les bains et douches, où le thermomètre de Réaumur marque trente-quatre degrés, et où l'on vient pour les paralysies... Au début de septembre, «on trouve bonne compagnie de gens de différents pays» : Gap, Embrun, Briançon et Piémont. Les bains tombent ensuite en désuétude par la vétusté de l'installation : en 1854

Inventaire du patrimoine géologique national

il n'y a que 21 malades, 31 en 1855, 18 en 1856. Mais cette année-là, deux entrepreneurs, Armand et Brun, achètent et restaurent l'établissement. Le bâtiment est agrandi tout en gardant dans sa partie centrale son allure de 1736. Il compte 6 bassins ayant chacun sa propre alimentation. Ceci pour la bonne raison, que chaque piscine est construite sur sa propre source. Un hôtel qui peut loger 20 personnes est construit sur les piscines. L'établissement comporte, en plus, deux baignoires et une douche alimentée directement par un bassin. Déjà en 1859 on a 150 malades. Un document de 1867, nous apprend que le propriétaire de l'époque, Pierre-Antoine Armand, se voit accorder un polygone de protection de captage de 101 051,25 m² pour les sources de Font-Chaude. L'annuaire officiel du département des Hautes-Alpes, indique que l'entrepôt d'eaux thermales est encore tenu par Armand en 1892. Adolphe Joanne décrit la fréquentation des thermes dans : Itinéraires du Dauphiné-Drôme-Pelvoux-Mont Viso-vallées vaudoises, 1863, page 131. «Pendant les jours d'été, l'établissement thermal devient le rendez-vous de la bourgeoisie briançonnaise. En 1862, l'affluence des baigneurs a dépassé les prévisions. La source de Font-Chaude est la seule qui soit utilisée en bains. On prend l'eau de la Rotonde en boisson. Les bœufs et les chevaux sont très avides de cette eau.» Les sources de la Rotonde et de Font-Chaude, ont été autorisées par les arrêtés préfectoraux du 3 juin 1808 et de 3 juin 1880. Cette autorisation a été suspendue par un arrêté ministériel du 15 octobre 1957. Les baignades sont strictement interdites par un arrêté municipal du 17 mai 1953, mais beaucoup de gens transgressent l'interdiction.

Dans les années 1880-1890, il fut proposé à la commune de céder l'exploitation des eaux thermales à la société PLM en échange de la construction d'une ligne de chemin de fer de Briançon à Monêtier-de-Briançon. Devant le refus de la municipalité, le projet fut abandonné. La commune décida alors de modifier son nom pour valoriser ses thermes. Le décret de 1894, modifie le Monêtier-de-Briançon en le Monêtier-les-Bains.

Maurizio Rossi, Anna Gatiglia, 1992.

Mise en page, Parc national des Écrins

Maurizio Rossi, Anna Gatiglia, 1992, Les eaux thermales du Briançonnais : état de la question. Actes du colloque du 28 au 30 septembre 1990 à Aix-les-Bains sur les eaux thermales et les cultes des eaux en Gaule et dans les provinces voisines.